



REJET DÉCISIF DES OFFRES GOUVERNEMENTALES PAR LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

Québec et Montréal, le jeudi 26 janvier 2017 – Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue aujourd'hui, les avocats et notaires de la fonction publique québécoise et de l'Agence du revenu du Québec ont rejeté les offres gouvernementales reçues à hauteur de 97 %. Ils ont également voté en faveur de la grève générale illimitée à hauteur de 83 %. Le taux de participation global a dépassé les 83 %.

« C'est un rejet décisif. Le ministre Moreau doit démontrer sa volonté de négocier. Nous l'avons d'ailleurs déjà contacté pour qu'il nous reçoive. Il devra nous faire une proposition sérieuse concernant le régime de négociation et les clauses monétaires afin que ces deux aspects soient véritablement équivalents à ce qui été accordé aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales par l'Assemblée nationale et le gouvernement », déclare Me Jean Denis, président de Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ).

En effet, ce 24 janvier 2017, LANEQ a reçu du gouvernement une proposition ne comprenant aucune réforme du mode de négociation et comprenant des clauses monétaires inférieures de 40 % à 50 % à ce qui été accordé aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales. Or, le ministre Moreau a déclaré publiquement que ces propositions étaient équivalentes à ce qui leur a été accordé.

Rappelons que les avocats et notaires de la fonction publique québécoise et de l'Agence du revenu du Québec sont en grève générale illimitée depuis le 24 octobre 2016. Leurs demandes portent principalement sur la réforme de leur mode de négociation, sur la base de leur rôle particulier et unique, ainsi que de leur indépendance de fonction.

Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) regroupe plus de 1 100 avocats et notaires répartis dans l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts de ses membres, notamment par la négociation de leurs conditions de travail. Au service de l'intérêt public, l'avocat ou le notaire de l'État participe à la représentation du gouvernement auprès de tribunaux civils, administratifs et pénaux, en plus d'agir comme conseiller juridique et légiste auprès des ministres et présidents d'organismes.

- 30 -

Source : LANEQ

Renseignements :

Sébastien Verret, 581 996-1346

Mathieu Santerre, 581 996-5344

medias@lorangebleue.biz